



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup tenue le 6 juin 2016, à 20 h, au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, situé au 10, rue du Saint-Rosaire.

Sont présents

Monsieur	Gilles Couture, maire
Mesdames	Manon Belzile, conseillère Marie-Hélène Caron, conseillère Mélanie Leblond, conseillère
Messieurs	Claude Boucher, conseiller Marco Morin, conseiller Bertrand Thériault, conseiller

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Sont aussi présents : Monsieur Denis Santerre, directeur des travaux publics et madame Sylvie Samson, directrice générale

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

La séance débute par un mot de bienvenue de monsieur Gilles Couture, maire. Madame Sylvie Samson directrice générale, fait fonction de secrétaire.

2016-06-152

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par Mme Mélanie Leblond
et résolu

Que l'ordre du jour soit adopté tel quel et que l'item **Affaires nouvelles** demeure ouvert :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Administration générale
 - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2016
 - 3.2 Rapport des comités
 - 3.3 Présentation des documents et lettres adressées au Conseil municipal
 - 3.4 Comptes
 - 3.5 Avis de motion - Règlement relatif à la tarification et à la location des biens, des services et des activités municipales
 - 3.6 Avis de motion - Règlement relatif à la location de locaux et terrains (incluant le gymnase de l'école des Vieux-Moulins, l'aréna et le centre des loisirs)
 - 3.7 Avis de motion - Règlement concernant les colporteurs et les vendeurs itinérants
 - 3.8 Avis de motion - Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 152, le règlement de lotissement numéro 153 et le règlement des permis et certificats numéro 442-15
 - 3.9 Surplus affecté du réseau d'aqueduc
 - 3.10 Immeuble situé au 25, Principale Nord
 - 3.11 Adhésion à la Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup
 - 3.12 Campagne pancanadienne en faveur de l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac
4. Sécurité publique, réseau routier et hygiène du milieu
 - 4.1 Autorisation d'accès aux DSI-2003 de 2010 à 2015 par la MRC de Rivière-du-Loup
 - 4.2 Rapport du directeur des travaux publics et autorisation de dépenses
 - 4.3 Soumissions - Chlorure de calcium en flocons (abat-poussière)
 - 4.4 Soumissions - Location de machinerie et fourniture de matériel de sablière
 - 4.5 Soumissions pour l'inspection des conduites d'égouts
 - 4.6 Soumissions - Lignes de rues
 - 4.7 Soumissions - Inspection des chaussées
 - 4.8 Appel d'offres pour des travaux d'asphalte sur le chemin Taché Ouest
 - 4.9 Disposition d'un immeuble excédentaire



- 4.10 Servitudes, dispositions de parcelles de terrains, arpentage, etc. - Travaux de réfection de la route 291 et du chemin Taché Est
- 4.11 Permission d'occupation pour construction de route et travaux d'utilités publiques- Transports Québec
- 4.12 Demande pour décréter une zone dangereuse
5. Aménagement, urbanisme et développement
 - 5.1 Coup de chapeau à nos communautés - Hommage à un(e) citoyen(e)
 - 5.2 Demande de financement pour le jardin communautaire
 - 5.3 Appui à l'Association des riverains du lac de la Grande-Fourche pour leur "Projet de restauration des frayères"
 - 5.4 Acquisition de parcelles de terrain aux abords de l'écluse du lac de la Grande-Fourche
 - 5.5 Demande d'autorisation à la CPTAQ
6. Loisirs et Culture
 - 6.1 Rapport du technicien d'intervention en loisirs et autorisation de dépenses
 - 6.2 Projet présenté par le technicien d'intervention en loisirs
 - 6.3 Tarification des terrains sportifs
 - 6.4 Cours de minitennis
 - 6.5 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme PIC 150 pour des travaux d'assainissement des eaux usées au camping municipal
 - 6.6 Autorisation de dépenses pour le gestionnaire du camping
 - 6.7 La Gang des Traînés - Demande d'autorisation et demande d'aide financière
 - 6.8 Entente avec la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup - Gymnase de l'école des Vieux-Moulins
 - 6.9 Parade de la Saint-Jean-Baptiste - Fermeture de rues
7. Ressources humaines, formation et rencontres
 - 7.1 Congrès de la Fédération québécoise des municipalités
 - 7.2 Contrat du gestionnaire du camping
 - 7.3 Engagement du personnel pour le camp de jour
 - 7.4 Gestion des ressources humaines - Offre de services
 - 7.5 Rencontres des élus et employés - 5 à 7
 - 7.6 Rencontres
8. Affaires nouvelles
9. Périodes de questions
10. Clôture de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 2 MAI 2016

Il est proposé par M. Bertrand Thériault
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2016 à 20 h soit adopté en sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3.2. RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du Conseil municipal nous donnent un compte rendu des rencontres et activités qui se sont tenues dans leurs champs d'intervention respectifs.



3.3. PRÉSENTATION DES DOCUMENTS ET LETTRES ADRESSÉES AU CONSEIL MUNICIPAL

- 3.3.1 La CPTAQ nous informe qu'elle a reçu la demande d'autorisation du Ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports dans le cadre du projet de construction d'un chemin de contournement pour les travaux du chemin Taché Est et Route 291.
- 3.3.2 Le MTQ nous informe du renouvellement du contrat de déneigement signé le 9 septembre 2014, reconduit le 1^{er} juin 2016.
- 3.3.3 Le Ministère de la Sécurité publique nous informe qu'il a reçu le rapport d'activité annuel 2015 de notre municipalité relativement à la mise en oeuvre des actions prévues à notre schéma de couverture de risques en sécurité incendie.
- 3.3.4 Reçu copie d'une résolution de la MRC de RDL annonçant l'intention de déclarer sa compétence concernant l'opération d'écocentres.
- 3.3.5 La Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup nous informe des principaux faits saillants qui nous concernent relativement à la Loi concernant la lutte contre le tabagisme.
- 3.3.6 Correspondance du Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent concernant notre résolution adoptée pour le maintien des analyses biomédicales au Centre hospitalier régional du Grand Portage.
- 3.3.7 Remerciements de madame Pauline Dumont, présidente du Pavillon Durocher inc. pour l'aide financière que nous avons accordée à leur organisme.
- 3.3.8 Remerciements de monsieur Raymond Cadrin pour l'aide financière reçue dans le cadre du Symposium de Saint-Arsène.
- 3.3.9 Reçu une résolution de la MRC de Rivière-du-Loup nous informant des directives concernant les collectes supplémentaires de bacs bruns. La MRC n'a aucune objection à ce que les municipalités membres de l'entente mettent en place des collectes supplémentaires par rapport aux collectes convenues dans le contrat octroyé en octobre 2014 par la MRC à Gaudreau Environnement inc.

Toutefois, la MRC demande que les municipalités prennent les dispositions afin que soient colligées des informations portant minimalement sur le nombre de levées effectuées dans chaque municipalité distinctement lors de chacune de ces collectes et les rende disponibles pour la MRC au moins mensuellement à des fins de suivi et de planification.

2016-06-154

3.4. COMPTES

ATTENDU la prise de connaissance de la liste des dépenses incompressibles ainsi que des dépenses déjà approuvées (lors d'une séance précédente du conseil) et dont le paiement a été effectué durant le mois de mai 2016, pour un total de 82 673,09 \$, tel qu'inscrit au registre des déboursés dont chaque membre du conseil a reçu copie;

ATTENDU la prise de connaissance de la liste des dépenses autorisées durant le mois de mai 2016 par les personnes mandatées en vertu des règlements 368-07 et 438-15 et dont chaque membre du conseil a reçu copie, soit:

	<u>Total</u>
a) Dépenses d'administration et autres départements :	1 542.00 \$
b) Dépenses de transport et d'hygiène du milieu :	1 026.77 \$

ATTENDU la prise de connaissance de la liste des factures à payer dont le total est de 112 248,61 \$ tel qu'inscrit au registre des achats du 31 mai 2016, et dont chaque membre du conseil a reçu copie;



Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

D'accepter le paiement des comptes incompressibles ci-haut mentionnés et d'autoriser le paiement des factures d'achats inscrites au registre des achats du 31 mai 2016 au montant de 112 248,61 \$, incluant les dépenses autorisées durant le mois en vertu des règlements 368-07 et 438-15.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3.5. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT RELATIF À LA TARIFICATION ET À LA LOCATION DES BIENS, DES SERVICES ET DES ACTIVITÉS MUNICIPALES

Avis de motion est donné par madame Mélanie Leblond conseillère, qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera adopté un règlement relatif à la tarification des biens, des services et des activités municipales.

3.6. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT RELATIF À LA LOCATION DE LOCAUX ET TERRAINS (INCLUANT LE GYMNASÉ DE L'ÉCOLE DES VIEUX-MOULINS, L'ARÉNA ET LE CENTRE DES LOISIRS)

Avis de motion est donné par monsieur Claude Boucher conseiller, qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera adopté un règlement relatif à la location de locaux et terrains (incluant le gymnase de l'école des Vieux-Moulins, l'aréna et le centre des loisirs).

3.7. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT CONCERNANT LE COLPORTAGE ET LES VENDEURS ITINÉRANTS

Avis de motion est donné par monsieur Bertrand Thériault conseiller, qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera adopté un règlement relatif au colportage et aux vendeurs itinérants.

3.8. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 152, LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 153 ET LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 442-15

Avis de motion est donné par madame Marie-Hélène Caron conseillère, qu'à une prochaine séance sera adopté un règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 152, le règlement de lotissement numéro 153 et le règlement des permis et certificats numéro 442-15.

2016-06-155

3.9. SURPLUS AFFECTÉ DU RÉSEAU D'AQUEDUC

Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

D'approprier un montant de 51 613,90 \$ du budget surplus affecté "Réseaux aqueduc" (59.13101.000) afin de payer le solde du financement des projets en cours; ce qui permet de finaliser le projet d'alimentation en eau potable – Taché Ouest, et son financement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



2016-06-156

3.10. IMMEUBLE SITUÉ AU 25, PRINCIPALE NORD

Correspondance de monsieur Miguël Malenfant nous informant de son intérêt à acquérir le terrain situé au 25, Principale Nord.

Pour notre part, s'il veut l'acquérir, il nous faut procéder à la vente pour non-paiement de taxes et nous assurer que monsieur Malenfant va miser lors de la vente par huissier. Dans un premier temps, il nous faut obtenir un jugement pour le non-paiement de taxes puis, par la suite procéder à la vente pour non-paiement de taxes.

Le solde du compte en date du 1^{er} juin 2016 est de 7 999,54 \$. Il va y avoir les frais de l'avocat, soit 9 % des taxes récupérées et les frais du huissier.

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par M. Marco Morin
et résolu

De mandater la Firme **Caza Marceau + Soucy Boudreau Avocats** pour déposer au nom de la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, une procédure judiciaire, en l'occurrence une requête introductive d'instance pour le recouvrement de taxes, prévue notamment à l'article 1019 du *Code municipal*, devant la Cour du Québec, et ce, pour l'immeuble situé au 25, Principale Nord.

Il sera demandé dans le cadre du jugement de la cour, que le minimum de la vente par huissier soit de 8 000 \$ plus les frais judiciaires (avocats et autres s'il y a lieu) et du huissier.

Suite au jugement de la Cour, la Firme **Caza Marceau + Soucy Boudreau Avocats** est également mandaté pour poursuivre les démarches afin de saisir l'immeuble situé au 25, Principale Nord.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-06-157

3.11. ADHÉSION À LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

Que la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup adhère à la Chambre de Commerce de la MRC de Rivière-du-Loup pour l'année 2016-2017 pour le cout de 234,55 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-06-158

3.12. CAMPAGNE PANCANADIENNE EN FAVEUR DE L'EMBALLAGE NEUTRE ET STANDARDISÉ DES PRODUITS DU TABAC

ATTENDU QUE le tabac est la cause la plus importante de maladies et de décès évitables au Canada, tuant 37 000 personnes chaque année;

ATTENDU QUE l'épidémie de tabagisme est causée par une industrie qui place ses profits avant la vie d'autrui et qui utilise tous les moyens à sa disposition afin de rendre ses produits plus attrayants et d'apparence moins dangereuse;

ATTENDU QUE l'emballage est l'un des plus puissants véhicules promotionnels pour les produits du tabac;

ATTENDU QUE la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme 2012-2017 doit être renouvelée d'ici mars 2017 et que la standardisation des emballages devrait être une des premières mesures déployées dans le cadre de cette stratégie améliorée, qui devra viser des objectifs audacieux de réduction du tabagisme;



ATTENDU QUE conformément à la recommandation de l'Organisation mondiale de la Santé, l'Australie, la France, le Royaume-Uni et l'Irlande ont tous adopté des lois exigeant l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac, et que plusieurs autres gouvernements ont annoncé leur intention d'en faire autant prochainement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

QUE LA Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup appuie que le Canada exige l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac tel que décrit comme suit :

L'emballage neutre et standardisé interdirait tous les éléments promotionnels de tous les emballages de tabac, y compris l'utilisation de couleurs, d'images, de logos, de slogans, de polices de caractère distinctives et de finis. Seul le nom de la marque y serait autorisé et ce dernier sera lui aussi sujet à des restrictions. Les mises en garde de santé demeureraient présentes sur les emballages. La taille et la forme des emballages seraient standardisées, interdisant ainsi les formats spécifiques tels que les paquets de cigarettes minces et ultra minces, qui réduisent la taille des mises en garde et ciblent ouvertement les femmes. L'apparence des cigarettes serait également standardisée, pour entre autres y interdire l'utilisation d'images de marque, de logos, de couleurs et de finis spéciaux, et établir des normes sur la longueur et le diamètre des cigarettes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. **SÉCURITÉ PUBLIQUE, RÉSEAU ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU**

2016-06-159

4.1. **AUTORISATION D'ACCÈS AUX DSI-2003 DE 2010 À 2015 PAR LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

CONSIDÉRANT que le Service de Sécurité Incendie produit des rapports DSI-2003 tel que demandé par le Ministère de la Sécurité Publique;

CONSIDÉRANT que ces rapports sont produits à des fins statistiques;

CONSIDÉRANT que la MRC de Rivière-du-Loup aimerait avoir accès à ces données pour établir les priorités régionales et rédiger son rapport final sur la première édition du schéma;

CONSIDÉRANT que ces données sont désormais transmises annuellement à la MRC de Rivière-du-Loup via le rapport annuel, mais que les DSI-2003 de 2010 à 2012 n'ont pas été transmis;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par Mme Mélanie Leblond
et résolu

QUE la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup permette l'accès au DSI-2003 par le coordonnateur du schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Rivière-du-Loup pour les années 2010 à 2015 pour fin d'analyse et de rédaction du rapport final de la première édition du schéma.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



2016-06-160

4.2. RAPPORT DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET AUTORISATION DE DÉPENSES

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

D'autoriser la dépense ci-après décrite :

No. de l'item	Poste budgétaire	Description	Cout	Budget 2016	Solde disponible
1	23 04320 721	Réparation chemins	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-06-161

4.3. SOUSSIONS - CHLORURE DE CALCIUM EN FLOCONS (ABAT-POUSSIÈRE)

Reçu différents prix pour l'achat de 28 tonnes métriques d'abat-poussière de type chlorure de calcium en flocons. Voici les résultats :

Nom de l'entreprise	Prix / tonne	Prix sans taxes Pour 28 TM	Prix avec taxes Pour 28 TM
Sel Warwick inc.	479,28 \$	13 419,84 \$	15 429,46 \$
Somavrac C.C. inc.	572,25 \$	16 023,00 \$	18 422,32 \$

Suite à une discussion,

Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par Mme Mélanie Leblond
et résolu

De faire l'achat de 28 tonnes d'abat-poussière de Sel Warwick à 479,28 \$ la tonne métrique (diminution de 64,22 \$ la tonne en comparaison avec l'année 2015), faisant un total de 15 429,46 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-06-162

4.4. SOUSSIONS - MACHINERIE ET MATÉRIEL DE SABLIERE

ATTENDU que des soumissions par voie d'invitation ont été demandées à trois (3) entreprises (*Excavation Dany Ouellet, Les Boisés Grande Fourche et Transport Saindon*) pour la fourniture de machinerie et de matériel de sablière pour la réalisation de différents travaux tels que drainage, réparation de chemins, etc.

ATTENDU que pour la fourniture de matériel de sablière, nous n'avons reçu qu'une soumission et que celle-ci fut présentée par *Transport Saindon*;

ATTENDU que pour la fourniture de machinerie, nous avons reçu deux (2) soumissions, soit une (1) seule pour les pelles mécaniques et deux (2) pour la fourniture de camions;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu



Que la Municipalité accepte les soumissions suivantes :

1. Pour la location des pelles mécaniques, l'entreprise retenue est **Excavation Dany Ouellet** puisque c'est la seule reçue ayant fourni une soumission pour ce type de machinerie. Le tarif horaire pour la location de pelles mécaniques est de 103,00 \$ l'heure et celui pour le chargeur sur roues est de 110,00 \$ l'heure;
2. Pour la location de camions, l'entreprise retenue est **Transport Saindon** puisque c'est la soumission la plus basse. Le tarif horaire est de 66,00 \$ et le nombre de tonnes par camion est de 15,50 tonnes. Par contre, advenant un besoin pour un chargement de 26 tonnes, l'entreprise **Excavation Dany Ouellet** pourra être sollicitée puisque le cout pour ce chargement est de 110,00 \$.
3. Pour le matériel de sablière, l'entreprise retenue est **Transport Saindon**.

Tous les membres du conseil votent en faveur de cette résolution sauf monsieur Marco Morin qui vote contre.

Adoptée à la majorité des conseillers

2016-06-163

4.5. SOUSSIONS POUR L'INSPECTION DES CONDUITES D'ÉGOUTS

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a exigé à la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup de préparer un plan d'intervention afin de cibler les infrastructures à remplacer à court et moyen terme et dans le but de percevoir les montants prévus pour la Municipalité dans le programme TECQ 2014-2018;

CONSIDÉRANT QUE la firme "Tetra Tech QI inc." a été mandatée par la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup pour procéder à la réalisation du plan d'intervention exigé par le MAMOT;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser le plan d'intervention des sections de conduite d'égouts doivent être inspectées par caméra;

CONSIDÉRANT QUE la firme "Tetra Tech QI inc." a préparé les plans et devis nécessaires à la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup a lancé un appel d'offres sur invitation pour obtenir des soumissions pour l'inspection par caméra d'une partie de son réseau d'égouts;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de soumissions reçues dans les délais requis est de trois (3) dont voici les résultats :

Soumissionnaire	Prix	TPS	TVQ	Total de la Soumission
Can-Explore	33 647,25 \$	1 682,36 \$	3 356,31 \$	38 685,92 \$
Veolia ES Canada Services Industriels inc.	25 630,00 \$	1 281,50 \$	2 556,59 \$	29 468,09 \$
Laboratoire Génitek	Pas soumissionné			
LCS inc.	36 350,00 \$	1 817,50 \$	3 625,92 \$	41 793,42 \$

CONSIDÉRANT QUE suite à l'ouverture des soumissions, la firme "Tetra Tech QI inc." a analysé les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de la firme "**Veolia ES Canada Services Industriels inc.**" a présenté la plus basse soumission conforme;

CONSIDÉRANT QUE la firme « Tetra Tech QI Inc » recommande l'adjudication à la firme "**Veolia ES Canada Services Industriels inc.**"



EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par M. Marco Morin
et résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup procède à l'adjudication du contrat avec le plus bas soumissionnaire conforme en l'occurrence, la firme "**Veolia ES Canada Services Industriels inc.**" pour effectuer l'inspection des conduites d'égouts tel que stipulé dans les documents d'appel d'offres pour le cout de 29 468,09 \$ taxes incluses.

Les crédits nécessaires pour le paiement de ces travaux seront pris à même l'aide financière accordée dans le cadre de la TECQ 2014-2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-06-164

4.6. SOUSSIONS - LIGNES DE RUES

Reçu différents prix pour le lignage de différents chemins et rues de la municipalité. Voici les résultats :

Nom de l'entreprise	Prix sans taxes	Prix avec taxes
9316-4549 Québec inc. Multilignes de l'Est	13 850,45\$	15 924,55 \$
Permaligne	14 864,75 \$	17 090,75 \$

Suite à une discussion,

Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

D'accepter la soumission présentée par **Multi-lignes de l'Est** pour le lignage des rues sur le chemin Taché Ouest, le Troisième Rang Sud-du-Lac et une partie de la rue l'Église. Le prix demandé pour ce mandat est de 15 924,55 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-06-165

4.7. SOUSSIONS - INSPECTION DES CHAUSSÉES

Reçu différents prix pour la réalisation des inspections de nos chaussées dont les résultats feront partie de notre programmation des travaux dans le cadre du programme TECH. Voici les résultats :

Nom de l'entreprise	Prix sans taxes	Prix avec taxes
Englobe	4 700,00 \$	5 403,82 \$
Groupe Trifide	5 731,20 \$	6 589,45 \$

Suite à une discussion,



Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par Mme Marie-Hélène Caron
et résolu

D'accepter la soumission présentée par **Englobe** pour la réalisation de l'inspection des
chaussées (7,35 km) des rues pour le cout de 4 700 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-06-166

4.8. **APPEL D'OFFRES POUR DES TRAVAUX D'ASPHALTE SUR LE CHEMIN TACHÉ
OUEST**

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par Mme Mélanie Leblond
et résolu

De mandater la directrice générale et le directeur des travaux publics à préparer un
appel d'offres pour la réalisation approximative de 700 mètres d'asphalte sur le chemin
Taché Ouest. L'appel d'offres pourra être lancé aussitôt que nous aurons l'approbation
du MAMOT pour la disponibilité du budget via notre aide financière de 80 000 \$.

L'appel d'offres sera lancé publiquement, soit sur le site SEAO, le journal Constructo et
l'Info dimanche.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-06-167

4.9. **DISPOSITION D'UN IMMEUBLE EXCÉDENTAIRE**

ATTENDU que le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification
des transports nous offre, à titre gratuit, un immeuble public excédentaire, qui pourra
être regroupé à notre propriété dans le cadre de la rénovation cadastrale, soit
l'immeuble suivant :

- Lot 60 ptie, rang 2, cadastre du Canton de Demers ayant une superficie
approximative de 480 m² ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

1. D'informer le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification
des transports que nous acceptons leur offre, à titre gratuit, d'un immeuble public
excédentaire, qui pourra être regroupé à notre propriété actuelle, soit le Lot 60 ptie,
rang 2 du canton de Demers, d'une superficie approximative de 480 m²;
2. Que le maire monsieur Gilles Couture et la directrice générale madame Sylvie
Samson soient autorisés à signer tout document relatif à cette transaction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-06-168

4.10. **SERVITUDES, DISPOSITIONS DE PARCELLES DE TERRAINS, ARPENTAGE,
ETC. - TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA ROUTE 291 ET DU CHEMIN TACHÉ EST**

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par Mme Marie-Hélène Caron
et résolu



Que le maire monsieur Gilles Couture et la directrice générale Sylvie Samson soient autorisés à signer tout document relatif à l'arpentage, acquisition ou disposition de parcelles de terrain, servitudes, contrats notariés et autres, en rapport avec les travaux sur la route 291 et le chemin Taché Est, travaux réalisés par le Ministère des Transports.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-06-169

4.11. PERMISSION D'OCCUPATION POUR CONSTRUCTION DE ROUTE ET TRAVAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES - TRANSPORTS QUÉBEC

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

1. Que la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup informe le ministre des Transports du Québec qu'elle lui permet d'occuper les lieux ci-après mentionnés à compter du 1^{er} septembre 2016 et d'exécuter tous les travaux nécessaires à la construction de la route 291 et le chemin Taché est à même les parcelles no 51 du lot 33F ptie, du rang 2 du cadastre officiel du Canton de Demers, le tout tel que montré au plan d'arpentage no AA-6508-154-09-0098 préparé par Guy Saindon, arpenteur géomètre, en date du 2016-03-23.

Cette permission n'est pas un transfert de propriété en faveur du gouvernement du Québec et ne restreint en aucune façon l'indemnité à être versée lors de l'acquisition de cette(ces) parcelle(s). Cependant, les intérêts admissibles sur l'indemnité à venir seront calculés à partir de la date d'occupation des lieux précisée ci-avant. De plus, la municipalité s'engage, advenant la cession de la (des) parcelle(s) identifiée(s) précédemment, à aviser, dans les plus brefs délais, le ministre des Transports et d'informer le futur acquéreur de l'existence de cette permission.

L'occupation des lieux devra se faire dans les 12 mois de la signature des présentes pour que cette permission soit valable. L'expropriant assume les risques afférents à l'occupation des lieux qui lui est consentie par la présente.

En contrepartie de la signature dudit document, un montant forfaitaire de 300 \$ sera ajouté à l'indemnité lors du règlement final du dossier.

Cette permission est uniquement dans le but de déplacer les poteaux des utilités publiques (Hydro-Québec, téléphonie, câblodistribution, etc).

2. Que le maire monsieur Gilles Couture et la directrice générale madame Sylvie Samson soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, le document "Permissioin d'occupation pour construction de route et travaux d'utilités publiques", dossier no. 6-2016-04040, et projet no. 154-09-0098.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-06-170

4.12. DEMANDE POUR DÉCRÉTER UNE ZONE DANGEREUSE

ATTENDU la correspondance de madame Émilie Potvin demandant que la Municipalité décrète le secteur du chemin Taché ouest, numéro civique 27, "zone dangereuse";

ATTENDU que de ce numéro civique, les enfants n'ont pas à traverser le chemin Taché Ouest pour se rendre à l'école des Vieux-Moulins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par M. Marco Morin
et résolu



D'informer madame Émilie Potvin que nous ne pouvons accepter cette demande.

Les raisons qui motivent cette décision est que nous considérons que le secteur visé par la demande n'est pas une zone dangereuse puisque les enfants n'ont pas à traverser le chemin Taché Ouest pour se rendre à l'école.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2016-06-171

5.1. COUP DE CHAPEAU À NOS COMMUNAUTÉS - HOMMAGE À UN(E) CITOYEN(E)

En collaboration avec la CDC du KRTB, du CLD et de la SADC de la région de Rivière-du-Loup ainsi que l'installation du CISSS de Rivière-du-Loup, la MRC de Rivière-du-Loup organise un évènement festif sous le thème "Coup de chapeau à ceux qui font la différence!". Cette activité rend hommage à ceux et celles qui, par leur travail, leur action ou leur implication, font la différence en contribuant à la vitalité de leur communauté.

Au cours d'un 6 à 8 qui se tiendra à St-Hubert, il sera souligné pour chacune des 12 municipalités rurales, la contribution exceptionnelle et le dévouement remarquable d'un(e) citoyen(ne) à l'essor et au rayonnement de sa communauté (chef d'entreprise en milieu rural, bénévole, jeune, etc.) que nous aurons choisi.

Il est proposé par M. Bertrand Thériault
appuyé par M. Marco Morin
et résolu

Que pour la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, monsieur Denis Tremblay soit nommé comme lauréat pour tout le bénévolat qu'il effectue depuis plusieurs années.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-06-172

5.2. DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LE JARDIN COMMUNAUTAIRE

Correspondance de madame Véronique Plourde, responsable du jardin communautaire et de madame Cynthia Houde, animatrice de jardin demandant notre aide pour l'amélioration du jardin communautaire. Cette année, les jardiniers(ères) souhaitent faire un agrandissement qui permettrait d'obtenir quatre (4) parcelles supplémentaires l'an prochain. Cet agrandissement se ferait du côté sud-ouest (vers la pharmacie).

Le jardin compte cette année huit (8) jardiniers(ères) ainsi que les enfants du terrain de jeux et six (6) résidentes du Pavillon. L'an prochain, une classe de l'école s'ajoutera en collaboration avec le terrain de jeux pour mieux exploiter cette parcelle de jardin.

Comme il s'agit des premières années d'exploitation, les investissements pour améliorer et entretenir le jardin communautaire sont plus importants. Voici la liste des dépenses qui devront être effectuées d'ici le début de la prochaine saison :

Dépenses	Coûts
Préparation du sol (bêchage)	60 \$
Amendements du sol (compost et fumier)	400 \$
Table et chaises pour l'extérieur	300 \$
Outils et arrosoir	200 \$
Cabanon	500 \$
TOTAL	1 460 \$



Revenus	Montants
Inscriptions	100 \$
Commandites	200 \$
TOTAL	300 \$

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par Mme Mélanie Leblond
et résolu

D'informer les responsables du jardin communautaire que pour l'année 2016, il leur sera octroyé un montant de 200 \$ tel que prévu au budget 2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-06-173

5.3. **APPUI À L'ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC DE LA GRANDE-FOURCHE POUR LEUR "PROJET DE RESTAURATION DES FRAYÈRES"**

CONSIDÉRANT que l'Association des riverains du lac de la Grande-Fourche en collaboration avec l'Organisme des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent et le comité de l'eau de la rivière Trois-Pistoles, sont à élaborer un projet de restauration des frayères du lac de la Grande-Fourche;

CONSIDÉRANT que les ensemencements de truites dans le lac de la Grande Fourche n'ont pas donné des résultats escomptés;

CONSIDÉRANT que l'Association des riverains désire s'adjoindre avec des experts pour la restauration des frayères et l'implantation de truites indigènes qui serait en mesure de survivre dans le lac;

CONSIDÉRANT que la réussite de ce projet permettrait la reprise des activités de la pêche sportive;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

Que la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup appuie l'Association des riverains du lac de la Grande-Fourche dans toutes leurs démarches pour obtenir de l'aide financière auprès de la Fondation de la Faune du Québec et / ou d'autres organismes dans le cadre de leur projet de restauration des frayères.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-06-174

5.4. **ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAIN AUX ABORDS DE L'ÉCLUSE DU LAC DE LA GRANDE-FOURCHE**

Il est proposé par M. Marco Morin
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu



Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup les contrats présentés par le notaire monsieur André Lagacé concernant la cession de parcelles de terrain par madame Louise Lebel et messieurs Jocelyn Marquis et Bertrand Thériault.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-06-175

5.5. DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que l'entreprise **9181-5290 Québec inc. Transport Saindon** demande l'autorisation pour exploiter une sablière sur les lots 39-A et 39-B, Canton Demers, Rang 4 Est à Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas ailleurs sur le territoire de la municipalité un type de sol comme celui retrouvé sur le site;

CONSIDÉRANT que présentement ce site est forestier, que la terre fertile en surface sera conservée et remise sur le site à la fin de l'extraction et qu'un reboisement est prévu suite à l'extraction;

CONSIDÉRANT que cette demande n'a pas d'effets négatifs sur la pratique agricole et sur les terres propices à l'agriculture;

CONSIDÉRANT que le site n'a pas d'impact négatif sur les ressources en eau et en sol de la municipalité;

CONSIDÉRANT que ce projet ne nuit pas à l'homogénéité de la zone agricole;

CONSIDÉRANT que cette demande n'a pas d'effet négatif sur le potentiel agricole de lots voisins;

CONSIDÉRANT que des projets semblables ont démontré leur rentabilité économique pour l'exploitation de carrière et sablière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

Que le conseil municipal de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup demande à la Commission de Protection du Territoire agricole du Québec d'autoriser cette demande puisqu'elle n'entraînera pas d'impact négatif sur la pratique de l'agriculture et sur des exploitations agricoles environnantes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6. LOISIRS ET CULTURE

2016-06-176

6.1. RAPPORT DU TECHNICIEN D'INTERVENTION EN LOISIRS ET AUTORISATION DE DÉPENSES

Monsieur Jonathan Jalbert, technicien d'intervention en loisirs nous a transmis un rapport des activités réalisées dans le cadre de ses fonctions et nous fait part des activités et tâches à réaliser pour le mois à venir.

Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par M. Marco Morin
et résolu



1. D'autoriser les dépenses ci-après décrites à même leur poste budgétaire :

No. de l'item	Poste budgétaire	Description	Cout	Budget 2016	Solde disponible
1	02 70130 602	Fête Nationale: - Production Rémi Chassé inc. (5 748.75 \$) - 2G Management (1 800 \$) - Raphaël Dumont (500 \$) - Michaël Charest (350 \$)	8 399 \$	11 000 \$	11 000 \$
2	02 70150 601	Activités terrain de jeux: Salaires et achat de matériel pour les activités et les sorties	4 500 \$	4 500 \$	4 500 \$

2. D'autoriser le paiement des achats suivants, soit sur présentation de factures et paiement lors de la soirée (Rémi Chassé) :

- Production Rémi Chassé inc. : 5 748,75 \$;
- 2G Management : 1 800,00 \$;
- Raphaël Dumont : 500,00 \$;
- Michaël Charest : 350,00 \$

3. D'autoriser le paiement de 3 400 \$ au Service des loisirs de Saint-Hubert pour le paiement des salaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-06-177

6.2. PROJET PRÉSENTÉ PAR LE TECHNICIEN D'INTERVENTION EN LOISIRS

Suite à la présentation du projet de rénovation de l'aréna DuBreton par le technicien d'intervention en loisirs,

Il est proposé par M. Marco Morin
appuyé par M. Claude Boucher
et résolu

D'autoriser les dépenses suivantes dans la partie nord-est de l'aréna, soit le secteur situé entre la sortie des joueurs jusqu'à l'emplacement du chronomètre. Les travaux autorisés dans ce secteur sont :

- enlever les estrades;
- enlever la terre;
- remplacer les bandes par des bandes de bois;
- remettre du 0%, puis du tapis à vaches.

Le cout estimé pour ces travaux est de 10 000 \$ et les crédits nécessaires seront pris à même le montant 2016 du commanditaire de l'aréna (5 000 \$) et le surplus accumulé non affecté. Plusieurs étapes pourront être réalisées en régie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



2016-06-178

6.3. TARIFICATION DES TERRAINS SPORTIFS

Correspondance de monsieur Jonathan Jalbert technicien d'intervention en loisirs sur la tarification des terrains sportifs. Il est suggéré que le terrain de tennis et celui du volleyball seraient disponibles gratuitement pour tous les citoyens sauf lorsque les terrains sont utilisés pour donner des cours ou lorsque l'éclairage est utilisé; dans ces cas, le tarif serait de 10 \$ l'heure.

Suite à une discussion,

Il est proposé par M. Marco Morin
appuyé par Mme Marie-Hélène Caron
et résolu

D'accepter en partie la suggestion du technicien d'intervention en loisirs, sauf en ce qui à trait au terrain de tennis.

Il en coutera 20 \$ pour obtenir une clé du terrain de tennis. Lors du paiement de 20 \$ par le titulaire de la clé, le technicien d'intervention en loisirs devra remettre un document sur la réglementation en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-06-179

6.4. COURS DE MINITENNIS

Lettre de monsieur Jonathan Jalbert technicien d'intervention en loisirs demandant que le terrain de tennis soit prêté gratuitement pour des cours de tennis qui seront offerts pour les jeunes de moins de 12 ans. Le cout pour les jeunes pour les formations est de 15 \$ par participant pour l'été.

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

D'accepter de prêter gratuitement le terrain de tennis pour les cours de minitennis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-06-180

6.5. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME PIC 150 POUR DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES AU CAMPING MUNICIPAL

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par Mme Mélanie Leblond
et résolu

De faire une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures communautaires de Canada 150 afin de nous permettre de réaliser des travaux d'assainissement des eaux usées pour notre camping municipal.

La directrice générale madame Sylvie Samson est autorisée à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



2016-06-181

6.6. AUTORISATION DE DÉPENSES POUR LE GESTIONNAIRE DU CAMPING

Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par Mme Mélanie Leblond
et résolu

1. D'autoriser le gestionnaire du camping à effectuer les dépenses ci-après décrites à même leur poste budgétaire :

No. de l'item	Poste budgétaire	Description	Cout	Budget 2016	Solde disponible
1	02 70140 521	Ent. infrast. camping et plage	1 250 \$	1 250 \$	1 250 \$
2	02 70140 522	Ent. bâtisse terrain camping et plage	1 250 \$	1 250 \$	1 250 \$
3	02 70140 526	Ent. & rép. mach. outils et équip. - camping et plage	1 250 \$	1 250 \$	1 250 \$
4	02 70140 649	Pièces et accessoires - plage et camping	1 250 \$	1 250 \$	1 250 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-06-182

6.7. LA GANG DES TRAINÉS - DEMANDE D'AUTORISATION ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

La Gang des Trainés de Saint-Hubert organise durant la dernière semaine de juillet, le Festival de Rue. Cette année, pour commémorer le dixième anniversaire de l'incendie de l'Hôtel central, une soirée retour de l'Hôtel central est prévue le samedi 30 juillet. À cette occasion, le comité souhaite installer un chapiteau près du terrain où se trouvait l'hôtel auparavant.

Le Comité demande l'autorisation d'utiliser ledit terrain pour l'installation du chapiteau, de même que la caserne des pompiers pour l'entreposage et l'eau courante. Par la même occasion, le comité sollicite notre autorisation pour se brancher au réseau électrique de la caserne pour la sonorisation et l'éclairage. L'installation du chapiteau devrait avoir lieu vers le milieu de la semaine afin de leur permettre de placer tous les équipements nécessaires à la réussite du Festival. La désinstallation devrait, quant à elle, avoir lieu au début de la semaine suivante.

Pour assurer la sécurité des festivaliers, le comité demande que la rue de l'Église soit fermée entre les rues St-Jean-Baptiste et Principale durant toute la journée du samedi 30 juillet.

De plus, pour aider au financement du Festival, le comité souhaite faire un lave-auto et un rallye automobile le dimanche 3 juillet qui se déroulerait devant la caserne incendie et utiliser l'électricité de la caserne afin de brancher quelques appareils nécessaires durant la durée de l'activité.

Le comité désire également obtenir une page complète gratuite dans le journal le St-Hubert en Bref pour leur publicité.

Suite à une discussion,

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par Mme Marie-Hélène Caron
et résolu

Que la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup informe monsieur Édouard Soucy président du comité de "**La Gang des Trainés de Saint-Hubert**" que nous acceptons l'ensemble de leur demande.



Par ailleurs, puisque nous la Municipalité ne sommes pas propriétaire de l'ensemble du terrain qui sera utilisé pour les activités, le comité devra faire une demande d'autorisation à la Fabrique. Pour ce qui est de l'utilisation de la caserne incendie, M. Soucy devra contacter le directeur incendie pour une entente.

De plus, notre service de voirie est autorisé à mettre du sable pour combler les trous situés sur le terrain de la Fabrique.

Afin de s'assurer que l'activité du 30 juillet se déroule en toute sécurité, un service d'ordre interne devra être mis en place.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-06-183

6.8. ENTENTE AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DE KAMOURASKA - RIVIÈRE-DU-LOUP - GYMNASE DE L'ÉCOLE DES VIEUX-MOULINS

CONSIDÉRANT qu'à l'été 2014, la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup a procédé à l'installation d'un recouvrement de plancher mieux adapté à la pratique du sport, dans le gymnase de l'école des Vieux-Moulins de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT que ce gymnase sert, à l'occasion de salle pour la tenue d'activités communautaires par la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT que le plancher requiert un entretien spécifique après usage, entretien qui nécessite l'acquisition d'un équipement de type "zamboni";

CONSIDÉRANT que cet équipement est d'une valeur de ± 5 000 \$ à l'achat et que c'est de l'intérêt des parties d'en partager les coûts;

CONSIDÉRANT les échanges intervenus entre les parties quant au partage des coûts d'achat et d'entretien dudit équipement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

QUE la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup accepte de procéder à l'achat en copropriété indivise avec la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup, d'un équipement de type "zamboni" pour l'entretien des planchers de l'école des Vieux-Moulins de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup exclusivement.

QUE le prix d'achat soit assumé par chaque partie à hauteur de 50 % chacune;

QUE la directrice générale soit autorisée à faire le paiement de 2 644,43 \$ à la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup, représentant 50 % du coût de la "zamboni";

QUE les parties puissent utiliser ledit équipement, au besoin, et ce, selon les règles de l'art;

QUE la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup assume, à 100 %, la responsabilité de l'entretien, la réparation et la fourniture des produits d'entretien nécessaires;

QUE les modalités de la présente entente puissent être révisées après cinq (5) années d'application, soit au 1^{er} juillet 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



2016-06-184

6.9. PARADE DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE - FERMETURE DE RUES

Correspondance de mesdames Stéphanie Ouellet et Stéphanie Lagacé demandant l'autorisation pour fermer les rues Industrielles, une partie de la Principale Nord, du Collège, Mailloux et une partie du chemin Taché Ouest, pour la parade de la St-Jean le 24 juin 2016 de 18 h 30 à 20 h. En cas de pluie le 24 juin, la parade aura lieu le 25 juin.

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron
appuyé par Mme Mélanie Leblond
et résolu

D'autoriser la fermeture des rues ci-haut mentionnées dans le cadre de la Fête de la Saint-Jean-Baptiste. Cette autorisation est valide pour le 24 juin 2016 de 18 h 30 jusqu'à 20 h. Si la parade est reportée le 25 juin en cas de pluie, l'autorisation est reportée également au 25 juin 2016 de 18 h 30 à 20 h.

Pour obtenir les équipements nécessaires (cônes) pour la fermeture des rues, les responsables de la fête devront communiquer avec le directeur des travaux publics de la Municipalité. Il est important que les barrières qui seront installées doivent être facilement démontées au cas où une situation d'urgence surviendrait.

De plus, afin de s'assurer que cet évènement se déroule en toute sécurité, un service d'ordre interne devra être mis en place. Les responsables de l'activité devront également communiquer avec la Sureté du Québec afin de préciser les modalités nécessaires pour le Code de la sécurité routière du Québec et que ces modalités soient respectées.

Puisqu'une partie de la rue Principale Nord va être fermée, les responsables de l'activité devront obtenir également l'autorisation du Ministère des Transports.

Les lieux devront être remis dans leur état initial.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7. RESSOURCES HUMAINES, FORMATION ET RENCONTRES

2016-06-185

7.1. CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

1. D'autoriser monsieur Gilles Couture maire, à participer au Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) qui se tiendra du 29 septembre au 1^{er} octobre 2016 au Centre des Congrès de Québec. Les frais d'inscription qui sont de 720 \$ plus taxes par participant ainsi que les frais de déplacement seront payés par la municipalité.
2. D'autoriser la directrice générale, le directeur des travaux publics et les membres du conseil à se rendre au « Salon Affaires municipales » qui se tiendra les 29 et 30 septembre 2016 dans le cadre du congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités. L'autorisation est pour une journée seulement et la municipalité payera les frais de déplacement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



2016-06-186

7.2. CONTRAT DU GESTIONNAIRE DU CAMPING

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

De modifier l'article 2.16 du contrat du gestionnaire du camping afin que la redevance annuelle soit de 4 600 \$, soit un montant forfaitaire représentant 100 \$ par terrains ayant trois (3) services et 50 \$ par terrain ayant deux (2) services.

Pour les années ultérieures, le montant pourra être ajusté en tenant compte des travaux réalisés et des terrains disponibles.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-06-187

7.3. ENGAGEMENT DU PERSONNEL POUR LE CAMP DE JOUR

Reçu du technicien d'intervention en loisirs la liste des postes d'emploi pour le camp de jour 2016.

Il est proposé par M. Marco Morin
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

1. Que les personnes suivantes soient engagées pour travailler sur le Camp de jour au centre des loisirs de Saint-Hubert :

Rébecca Gagné, coordonnatrice;
Alyson Malenfant, animatrice;
Émie Giasson, aide-animatrice.
2. Que lors de la sélection des candidats pour le camp de jour, qu'il y ait obligatoirement un représentant du conseil municipal sur le comité de sélection.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7.4. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES - OFFRE DE SERVICES

Ce sujet est reporté.

2016-06-188

7.5. RENCONTRE DES ÉLUS ET EMPLOYÉS - 5 À 7

Il est proposé par M. Marco Morin
appuyé par M. Claude Boucher
et résolu

D'organiser un 5 à 7 pour les élus et les employés de la municipalité. Cette activité se tiendra le jeudi 7 juillet au camping municipal. Des hotdogs seront offerts, breuvage, etc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7.6. RENCONTRES

- Réunion du comité consultatif d'urbanisme, le 13 juin 2016 à 19 h;
- Rencontre de travail le 27 juin à 19 h.



8. **AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune affaire nouvelle n'est ajoutée.

9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire répond aux différentes questions posées par les personnes présentes. Les questions posées concernent :

- Les problèmes de poubelles à l'intersection du chemin des Saumons et Taché Ouest. Il y a souvent des ordures déposées hors des poubelles. Les poubelles pour ce chemin seront bientôt déplacées.
- Quelle est la vision du conseil sur l'avenir de l'aréna et de la glace (réfrigération, etc.);
- Cout de la caserne incendie;
- Concernant la demande pour décréter une zone dangereuse pour le secteur du 27 Taché Ouest, on pourrait décréter un corridor scolaire puisqu'il y a beaucoup d'enfants dans ce secteur.


2016-06-189


10. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À 21 h 40, l'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est proposée par monsieur Claude Boucher conseiller.

Adopté unanimement.

En signant le procès-verbal, le maire, monsieur Gilles Couture est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions.


Gilles Couture
maire


Sylvie Samson
directrice générale

